

Compte-rendu du CTSD (comité technique spécial départemental) de l'Aube du jeudi 1 juillet 2021



6ème : 3161 élèves à la rentrée contre une prévision de 3135 élèves.

6ème Segpa : 80 élèves contre une prévision de 74 élèves.

6ème privé : 371 demandes.

Déroptions : 215 demandes, 194 accordées, taux de satisfaction de 90 % contre 86% l'an dernier.

Les représentants SNES-FSU demandent des explications sur plusieurs situations :

- **Les Jacobins** : 33 demandes de dérogations sortantes, 27 accordées. S'agit-il d'un évitement et d'une fuite vers le privé ?
L'administration répond que cela constitue une partie de l'explication et c'est pourquoi elle avait décidé de faire du collège un pôle linguistique avec la création d'une bilangue Allemand et l'implantation de l'Italien afin d'attirer les élèves.
- **Marie Curie** : 31 demandes de dérogations entrantes, 28 accordées. Est-ce que cela s'explique par l'implantation des sections sportives ?
L'administration répond par l'affirmative.
- **Bouilly** : 13 demandes de dérogations entrantes, 11 accordées.
L'administration répond qu'il s'agit des demandes pour intégrer l'internat.
- **Langevin Romilly** : 12 demandes de dérogations sortantes, 12 accordées. S'agit-il d'un évitement et d'une fuite vers le privé ?
L'administration répond qu'il s'agit principalement des demandes au titre de la fratrie pour aller au Noyer-Marchand Romilly.

Effectifs 6ème :

Les représentants SNES-FSU font remarquer qu'il y a déjà 2 établissements parmi lesquels il n'y a déjà plus de places disponibles en 6ème, Brienne et Lusigny. Nous demandons donc ce qu'il se passera s'il y a de nouvelles arrivées cet été ou en cours d'année.

L'administration répond que les moyens 2nd degré ont été sévèrement diminués cette année et qu'ils travaillent à flux tendus. Il risque donc d'y avoir des classes à 29 ou 30 en 6ème s'il y a des arrivées non attendues.

3 Fermetures en 6ème :

- **Beurnonville** : 139 élèves affectés (5 classes à 27,8 élèves/classe) contre une prévision de 155 en avril (6 classes à 25,8 élèves/classe). Il reste 6 places.
- **Marigny Le Chatel** : 83 élèves affectés (3 classes à 27,7 élèves/classe) contre une prévision de 89 en avril (4 classes à 22,25 élèves/classe). Il reste 4 places.
- **Les Jacobins** : 118 élèves affectés (5 classes à 23,6 élèves/classe) contre une prévision de 131 en avril (6 classes à 21,83 élèves/classe). Il reste 7 places.

1 Ouverture en 6ème :

- **Langevin Sainte Savine** : 171 élèves affectés (6 classes à 28,5 élèves/classe) contre une prévision de 133 en avril (5 classes à 26,60 élèves/classe). Il reste 3 places.
Les représentants SNES-FSU demandent ce qui peut expliquer une telle différence entre les prévisions et la réalité, par exemple un oubli de compter une école ou un secteur. L'administration répond qu'elle n'a pas d'explication.

Sections sportives nouvelles :

- Escalade et Handball à Chrestien de Troyes ;
- Natation à P.Brossolette mais la rentrée est différée à la rentrée 2022 ;

Modifications sur le cycle 4 :

- **3ème Piney** : 95 élèves affectés (4 classes à 23,75 élèves/classe) contre une prévision de 86 en avril (3 classes à 28,67 élèves/classe).
- **4ème Lusigny** : Une cinquième classe ouvre contre une prévision de 119 élèves pour 4 classes en avril (29,75 élèves/classe).
- **5ème Les Jacobins** : 127 élèves affectés (6 classes à 21,2 élèves/classe) contre une prévision de 120 en avril (5 classes à 24 élèves/classe).
- **6ème Méry** : 11h au titre de la spécificité de l'ITEP.
- **6ème Pithou** : 125 élèves affectés + attente de la création d'une ULIS (6 classes à 20,8 élèves/classe) contre une prévision de 124 en avril (5 classes à 24,8 élèves/classe).

4ème de Langevin Romilly :

Sous surveillance car les seuils atteints (25 élèves/classe) et parce que peu de places au Noyer Marchand (121 élèves pour 5 divisions, il reste 4 places).

Toutes les autres situations sont sous surveillance jusqu'à fin août.

Les élus SNES-FSU seront les seuls à intervenir :

- **Postes de CPE** : Nous demandons, bien que l'enveloppe d'emplois CPE soit toujours bloquée et que l'académie travaille à moyens constants, la création de 3 postes de CPE. Il en faut un deuxième dans les collèges de Nogent et de Langevin Sainte-Savine au titre d'une recommandation de l'ancien Recteur M Cabourdin de mettre 2 postes de CPE lorsqu'il y a plus de 600 élèves.
Enfin, il y a une demande pour le collège Marie Curie, plus gros collège du département et classé REP, pour obtenir un troisième poste de CPE.
L'administration croit que c'est réglé à Nogent mais confond avec Brossolette. Elle rappelle que sans création de poste, il faudra retirer des postes quelque part dans l'académie pour les implanter ensuite sur ces 3 collèges. Les demandes seront remontées.
- **3ème Méry** : Nous demandons ce qu'il en est car en avril, il y avait 118 élèves pour 4 divisions (donc 29,50 élèves/classe). L'administration répond que 11 élèves ont eu une affectation prépa métier, il reste maintenant 9 places vacantes. Le niveau n'est donc plus en tension.

Classes à 30 :

Les élus SNES-FSU seront les seuls à intervenir :

- **4ème Piney** : Nous demandons quelle est la situation du niveau 4ème qui était de 90 élèves pour 3 classes (30 élèves/classe). L'administration répond que la situation n'a pas changé et qu'il y aura donc des classes à 30.
- **5ème Langevin Sainte-Savine** : Nous demandons quelle est la situation du niveau 5ème qui était de 150 élèves pour 5 classes (30 élèves/classe). L'administration répond que la situation n'a pas changé, les effectifs restant sur du 149-150 élèves et qu'il y aura donc des classes à 30.
- **5ème Arcis** : Nous demandons quelle est la situation du niveau 5ème qui était de 148 élèves pour 5 classes (29,60 élèves/classe). L'administration répond que la situation a changé et qu'il y a 144 élèves pour 5 classes (28,80 élèves/classe).
Elle précise qu'il y aura aussi 145 élèves en 4ème pour 5 classes (29 élèves/classe) et 142 élèves en 3ème pour 5 classes (28,4 élèves/classe).
- **4ème Vendevre** : Nous demandons quelle est la situation du niveau 4ème qui était de 60 élèves pour 2 classes (30 élèves/classe). L'administration répond que la situation n'a pas changé et qu'il y

aura donc des classes à 30.

- **4ème Bouilly** : Nous demandons quelle est la situation du niveau 4ème qui était de 149 élèves pour 5 classes (29,80 élèves/classe). L'administration répond que la situation n'a pas changé et qu'il y aura donc des classes à 30.

Les représentants SNES-FSU rappellent leur désaccord sur la modification des seuils collèges décidée cette année (29 en 6ème et 29,75 sur les autres niveaux) d'autant plus qu'ils sont dépassés sur 4 établissements.

Nous demandons quels sont les moyens complémentaires dont dispose le Rectorat afin de revenir sur ces 4 situations.

L'administration répond que le Rectorat a procédé à des modifications au mois de juin lorsqu'il y a des spécificités d'établissement (salles trop petites, ITEP, ULIS, Education Prioritaire ...).

Nous demandons si l'administration a reçu des demandes d'audience de ces 4 établissements.

L'administration répond qu'elle en a reçu.

Nous demandons de nouveau s'il reste des moyens disponibles pour des ouvertures au Rectorat.

L'administration répond qu'elle n'a pas de visibilité sur les moyens encore disponibles, qu'il n'y a aucune certitude mais qu'il faut faire des demandes de moyens complémentaires.

Surtout lorsqu'il y a des classes à 30, l'IA peut appuyer les demandes.

Questions diverses FSU : Seule fédération à en avoir déposé.

1) Pouvez vous nous communiquer les avis votés en CHSCT ainsi que les suites qui leur ont été données ?

Tout est en ligne sur l'espace de l'INTRANET enseignant.

Après recherche, voici la procédure pour y accéder :

Après s'être connecté à l'Intranet, pour consulter les avis, il faut aller sur :

Vie de l'agent / Comités et commissions / Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental (CHSCTD).

Ou alors utiliser ce lien :

<https://intra.ac-reims.fr/index.php/2-non-categorise/1736-le-comite-d-hygiene-de-securite-et-des-conditions-de-travail-departemental-chsctd>

Le CHSCT étant une émanation du CTSD, nous demandons qu'un bilan soit présenté chaque année.

2) Une personne extérieure à l'Education Nationale peut-elle être membre du jury des oraux du DNB, de Lettres, ou du Grand Oral ?

M Bablon n'a jamais entendu que cela pouvait être possible et demande des explications.

Les représentants SNES-FSU indiquent que cela a été évoqué dans le cadre d'une expérimentation dans un collège dans lequel des chefs d'entreprise pourraient évaluer l'oral du DNB.

Cela pose pour nous un problème car ne peuvent être convoqués que des professeurs puisque l'évaluation des élèves relève de leurs missions.

De plus, le professeur en tant que fonctionnaire, "exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité. Dans l'exercice de ses fonctions, il est tenu à l'obligation de neutralité."

Un chef de service doit donc être tenu d'organiser les épreuves de l'examen dans les conditions qui garantissent l'application de ces principes.

M Bablon interroge M Maigret Antoine, doyen des IA-IPR de l'académie de Reims. Ce dernier répond qu'il n'en a jamais entendu parlé et que cela soulève de gros problèmes de compétences. Cela ne doit donc pas être possible.

M Bablon dit qu'il sera vigilant.

3) Peut-on avoir la répartition des IMP attribuées dans le département, en fonction du taux (entre 1 et 5) et du genre, pour le premier et le second degré ?

La question amuse certains membres du CTSD (IEN et autres syndicats)...

Les représentants SNES-FSU expliquent qu'ils sont très étonnés de ces réactions et qu'il faut prendre sérieusement cette question en considération car il est de notoriété publique que les IMP sont une nouvelle discrimination de genre à l'Education Nationale. Les hommes reçoivent davantage d'IMP et, par exemple, le taux 5, le mieux rémunéré, est davantage octroyé aux hommes qu'aux femmes. La loi est en train de se renforcer sur l'égalité professionnelle avec des exigences de résultats de l'employeur. L'idée est donc d'avoir un état des lieux dans l'Aube, un point zéro, afin de comparer avec les années futures et avec les chiffres académiques et nationaux.

L'administration répond qu'elle doit se renseigner et qu'il faudra redemander au CTA.

4) Pouvez vous nous communiquer la répartition genrée des HSA/HSE ainsi que des temps partiels ?

Idem.

5) Les épisodes de fortes chaleurs accablent encore et toujours les élèves et les personnels lorsqu'ils ont lieu. Un plan peut-il être mis en place afin de répondre rapidement à cette problématique ?

Il y a un plan de relance politique sur la rénovation scolaire.

Le dernier recensement fait état de 14 écoles retenues pour un budget d'environ 2,7 millions d'euros pour la rénovation des bâtis.

Les représentants SNES-FSU demandent s'il y a des travaux prévus pour les collèges et lycées.

L'administration répond qu'il faut questionner les conseils départemental et régional car le sujet doit être abordé de manière sérieuse. Certains établissements ont été conçus il y a plus de 20 ans, parfois exposés plein sud.

Il sera peut-être nécessaire qu'un plan soit réalisé dans chaque établissement afin d'avoir des réponses spécifiques.

6) Les examens ont été entachés par des dysfonctionnements sur les convocations et les numérations des copies. Quelles conséquences les services des examens vont-ils tirer de cet épisode ?

Les représentants SNES-FSU expliquent qu'il y a eu de nombreux dysfonctionnements cette année sur les convocations :

- Signe du manque d'anticipation et de préparation, les convocations arrivent seulement quelques jours avant les épreuves, au compte-goutte, voir la veille ou le jour même des épreuves ;
- Certains collègues sont convoqués sur la semaine et d'autres sur une seule journée, ou pour 2 élèves, ou ne sont pas convoqués du tout ;
- Des collègues reçoivent parfois les convocations d'un autre membre du jury et cela sans explication.
- Des collègues sont convoqués au grand oral mais n'ont eu ni classes en spécialité, ni formation pour cette épreuve nouvelle, étendard du nouveau baccalauréat ... alors que des collègues ayant des classes en spécialité et la formation ne sont pas convoqués au grand oral.
- Des collègues n'ayant eu aucune des formations préparatoires (absence longue pour des raisons

- médicales ou congé maternité) sont malgré tout convoqués pour le grand oral ;
- Des collègues sont convoqués au grand oral dans leur propre lycée, pouvant ainsi interroger leurs anciens élèves ;

L'administration reconnaît que la DEC (division des examens et concours) a été en difficulté et elle espère qu'elle saura tirer des conclusions des dysfonctionnements.

Les représentants SNES-FSU font état de propositions que l'administration prend en note afin de les faire remonter à la DEC :

- Anticiper en amont l'organisation et la composition des jurys afin de répartir la charge de travail et d'éviter l'effet cumulatif ressenti à juste titre comme punitif pour certains collègues ;
- les convocations doivent être envoyées dans des délais raisonnables, ce qui permettrait de gérer d'éventuels dysfonctionnements ou de tenir compte des impératifs de chacun ;
- Afin que les professeurs soient préparés au mieux, il doit être précisé sur toutes des convocations, s'ils sont convoqués en qualité d'enseignant d'une spécialité ou non, puis préciser la spécialité de l'autre membre du jury ;
- Une attention particulière doit être apportée notamment aux collègues de Lettres qui semblent encore plus maltraités cette année ;
- Faire en sorte que les collègues soient convoqués pour le Grand Oral au plus proche de leur adresse personnelle, à défaut professionnelles **mais surtout pas dans leur propre établissement ;**

Enfin sur les copies de Philosophie et de Lettres à corriger sur Santorin, censées arriver le samedi 18 juin, les représentants SNES-FSU font l'état des dysfonctionnements nombreux :

- Des collègues qui n'étaient pas convoqués ont reçu la veille en catastrophe un ordre de mission ;
- Samedi 19 juin, 14h, certains collègues commencent à s'inquiéter de ne pas voir arriver leur lot de copies pourtant attendue à 10h.
- Samedi, 17h, les quelques collègues ayant reçu leurs copies ont eu la désagréable surprise d'avoir les copies scannées ... dans le désordre. C'est-à-dire que la première page apparente correspond par exemple au milieu de la copie. On a un exemple d'une collègue qui a ce problème sur 27/60 de ces copies.

Les collègues doivent donc demander un nouveau scan des copies et attendre qu'un nouveau scan soit réalisé.

- Samedi, 21h30. Des collègues n'ont toujours pas leurs copies. Résultat, avec le dimanche, 2 jours de correction en moins.

Et surtout, certains collègues découvrent que des scans de copies sont un mélange de plusieurs copies initiales d'élèves.

Par exemple, une collègue a eu 60 copies tous sujets mélangées soit 8 sujets différents... On passe d'un commentaire en poésie à une dissertation sur le théâtre puis à un commentaire sur le roman puis à une dissertation sur Baudelaire... bref un véritable casse-tête car il aurait fallu trier les copies en fonction du sujet !

L'administration répond que la numérisation des copies a eu lieu le jeudi et le vendredi. Elle reconnaît que la distribution des copies numérisées qui devait se tenir le samedi ne s'est pas parfaitement déroulée.

La DEC doit donc tirer les conséquences de ces échecs et mieux se préparer et anticiper les réponses pour la sessions 2022.